



PAYS LOUDUNAIS
Communauté de Communes

Loudun, le 31 janvier 2024

Réf : 24020047 agt avis PLU CCT

Objet : révision allégée n°3
Dossier suivi par
anne-cecile.moron@pays-loudunais.fr

Emmanuel Charré
Vice-Président
Communauté de communes du Thouarsais
5 rue Anne Desrays
79100 Thouars

Envoi par voie dématérialisée à sophie.martineau@thouars-communaute.fr

Monsieur le vice-Président,

Je suis dans l'impossibilité d'être présent à la réunion d'examen conjoint du 6 février prochain et je vous remercie de m'en excuser.

Aussi, après examen du dossier adressé le 13 décembre 2023, la communauté de communes du Pays Loudunais n'a pas d'observations à émettre à votre projet de révision allégée n°3 du PLUi du Thouarsais.

Je vous remercie et vous prie de croire, Monsieur le vice-Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Edouard Renaud,
Vice-Président de la communauté de
communes du Pays Loudunais chargé
de l'aménagement du territoire